

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2129

12 septembre 2011

SOMMAIRE

Aerium Holdings S.A.	102192	C & A Retail S.A.	102160
Bali Constructions S.à r.l.	102161	C Capital S.à r.l.	102160
Baltamon S.A.	102146	Cidron Celestial Topco S. à r.l.	102173
Baltis Investment, S.à r.l.	102146	Cidron Celestial Topco S. à r.l.	102172
Batnur S.A.	102146	Cidron Liberty Systems S.à r.l.	102183
BCC Chariot S.à r.l.	102157	Cidron Liberty Systems S.à r.l.	102182
Beausite Bellevie S.A.	102157	Cidron Maximus S.à r.l.	102183
Beausite Bellevie S.A.	102157	Cidron Maximus S.à r.l.	102183
Beausite Beringen S.A.	102157	Cidron Triangle S.à r.l.	102183
Beausite Beringen S.A.	102158	Circo S.à r.l.	102184
Belfegor S.A.	102158	Cirsa Funding Luxembourg S.A.	102185
Belval 9 S.A.	102158	Coditel Holding S.A.	102191
Benelux-Management S.A.	102158	COFRA Treasury Services S.A.	102192
BON-A-THERM-Kamine- S.à.r.l.	102159	Comfinex S.à r.l.	102192
Bouvika S.A.	102159	Compagnie des Artisans Luxembourg S.à	
Bouvika S.A.	102159	r.l.	102186
Brehat	102161	Continental Investment Holding	102161
British American Tobacco Belgium - Lu-		Cordea Savills Italian Opportunities No.2	
xembourg Branch	102159	102185
Broadstreet Continental Finance S.à r.l.		Cordea Savills Italian Opportunities No.2	
.....	102159	102185
C & A Europe S.A.	102160	Core Capital Management S.A.	102192
Captiva Alstria	102160	Crystal Turquoise S.à r.l.	102186
Captiva Alstria 1	102172	Crystal Violet S.à r.l.	102186
Captiva Alstria 2	102172	Crystal Violet S.à r.l.	102186
Captiva Alstria 4	102172	Flairzone S.à r.l.	102173
Captiva Alstria 6	102172	KF Estate Sàrl	102184
Captiva Alstria 7	102173	Nexar Capital Group	102187
Captiva Healthcare S.à r.l.	102173	S-ANT S.A.	102191
Captiva Industrial S.à r.l.	102173	Showtime Int. Sàrl	102184

Baltamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 141.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100844/10.

(110115591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Batnur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.681.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juillet 2011 que Monsieur Igor DONTSOV, directeur de sociétés, demeurant à RF-117393 Moscou, Rue Architectora Vlassova 22-99, est nommé administrateur de la société. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011100845/14.

(110114989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.989,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.672.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

DWA, k.s., a limited partnership organized under the laws of Republic of Slovakia, having its registered office in B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovakia, register at the Companies' register in Slovakia under number 46012915

TMC Family, k.s., a limited partnership organized under the laws of Republic of Slovakia, having its registered office in B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovakia, register at the Companies' register in Slovakia, under number 46012800

MALTEX, k.s., a limited partnership organized under the laws of Republic of Slovakia, having its registered office in B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovakia, register at the Companies' register in Slovakia under number 46013075

The three of them represented by Mr. Gerard Van Hunen, private employee, professionally residing at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg by virtue of proxies given under private seal which will remain attached to the present minutes to be registered with them.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that DWA, k.s., TMC Family, k.s., MALTEX, k.s., prenamed are the three current shareholders (the "Shareholders") of BALTIS INVESTMENT, S.à r.l. (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.672 with registered office at 40, avenue Monterey, L – 2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Léonie Grethen, residing in Luxembourg enacted on April 28, 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company");

- that the Company's share capital is set at EUR 12,501.- (twelve thousand five hundred and one euro) divided into 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class A ordinary shares ("Class A Shares"), 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class B ordinary shares ("Class B Shares"), 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class C ordinary shares ("Class C Shares"), 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class D ordinary shares ("Class D Shares"), 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class E ordinary shares ("Class E Shares"), 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class F ordinary shares ("Class F Shares"), 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class G ordinary shares ("Class G Shares"), 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class H ordinary shares ("Class H Shares"), 1,389 (one thousand three hundred and eighty-nine) class I ordinary shares ("Class I Shares") all with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all of which are fully paid up; and

- that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 25,488.- (twenty-five thousand four hundred and eighty-eight euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,501.- (twelve thousand five hundred and one euros) to EUR 37,989.- (thirty-seven thousand nine hundred and eighty-nine euros) by the issue of 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class A Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class B Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class C Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class D Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class E Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class F Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class G Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class H Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class I Shares, all with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, subject to payment of a share premium amounting in aggregate to EUR 257,728,164.- (two hundred fifty-seven million seven hundred twenty-eight thousand one hundred sixty-four Euros).

2.- Subscription and payment of the new shares and share premium by contribution in kind as follows:

- by Mr. Romuald Stachowiak , of 944 (nine hundred forty-four) Class A Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class B Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class C Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class D Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class E Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class F Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class G Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class H Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class I Shares subject to payment of a share premium amounting in aggregate to EUR 85,909,388.- (eighty-five million nine hundred nine thousand three hundred eighty-eight euros) by a contribution of 340 (three hundred forty) ordinary registered shares (i.e. 90 (ninety) series B and 250 (two hundred and fifty) series A) of Baltis Investment S.A. (PLC), a company incorporated under the laws of the Republic of Poland, having its registered office in the city of Gdynia evaluated at EUR 85,917,884.- (eighty-five million nine hundred seventeen thousand eight hundred eighty-four euros);

- by Mr. Mieczyslaw Ciomek, of 944 (nine hundred forty-four) Class A Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class B Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class C Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class D Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class E Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class F Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class G Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class H Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class I Shares subject to payment of a share premium amounting in aggregate EUR 85,909,388.- (eighty-five million nine hundred nine thousand three hundred eighty-eight euros) by a contribution of 340 (three hundred forty) ordinary registered shares (i.e. 90 (ninety) series B and 250 (two hundred fifty) series A) of Baltis Investment S.A.(PLC), a company incorporated under the laws of the Republic of Poland, having its registered office in the city of Gdynia evaluated at EUR 85,917,884.- (eighty-five million nine hundred seventeen thousand eight hundred eighty-four euros); and

- by Mr. Jacek Sarnowski, of 944 (nine hundred forty-four) Class A Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class B Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class C Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class D Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class E Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class F Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class G Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class H Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class I Shares subject to payment of a share premium amounting in aggregate EUR 85,909,388.- (eighty-five million nine hundred nine thousand three hundred eighty-eight euros) by a contribution of 340 (three hundred forty) ordinary registered shares (i.e. 90 (ninety) series B and 250 (two hundred fifty) series A) of Baltis Investment S.A.(PLC), a company incorporated under the laws of the Republic of Poland, having its registered office in the city of Gdynia evaluated at EUR 85,917,884.- (eighty-five million nine hundred seventeen thousand eight hundred eighty-four euros) .

3. Unanimous agreement of DWA, k.s., TMC Family, k.s., MALTEX, k.s.to the above subscriptions.

4. To insert a new paragraph in the article 5 (five) of the company's by laws as follows: "(i) The Class A Shares shall track one third of the 52 240 000 (fifty-two million two hundred thousand) shares in Invest Komfort S.A., a private joint-stock company established under the laws of Poland and having its registered office in the City of Gdynia, Poland and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000061367 ("IK SA"), (ii) the Class B Shares shall track one third of the 52 255 000 (fifty-two million two hundred fifty-five thousand) shares in IK SA and (iii) the Class C Shares shall track one third of the 52 255 000 (fifty-two million two hundred fifty-five thousand) shares in IK SA. (iv) the Class D Shares shall track one third of the 3 993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in Porta KMI Poland sp. z o.o., a private limited liability company established under the laws of Poland and having its registered office in Bolszewo and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000092098 ("PKMIP"), (v) the Class E Shares shall track one third of the 3,993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in PKMIP and (vi) the Class F Shares shall track one third of the 3,993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in PKMIP, (vii) the Class G Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGI Baltis sp. z o.o., a private limited liability company established under the laws of Poland and having its registered office in the City of Szczecin, Poland and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000047437 ("SGIB"), (viii) the Class H Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGIB and (ix) the Class I Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGIB.

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the Law, and to

the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given class of shares by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the same class and shall not impact the results of any other class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares.

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each class of shares shall be treated as a separate class. The rights of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that class of shares and the assets of that class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, whose rights are not related to a specific class of shares shall have no rights to the assets of any class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no shareholders' resolutions may be taken which would affect the rights of the shareholder of a given class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of shares. Each class of shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other class of shares or of the Company itself'»

5. Subsequent amendment of article 5 of the Company's by laws.

All this being declared, the Shareholders holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, have immediately and unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously decide to increase the Company's issued share capital by an amount of EUR 25,488.- (twenty-five thousand four hundred and eighty-eight euros), so as to raise it from its present amount of at EUR 12,501.- (twelve thousand five hundred and one euros) to EUR 37,989.- (thirty-seven thousand nine hundred and eighty-nine euros) by the issue of 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class A Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class B Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class C Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class D Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class E Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class F Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class G Shares, 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class H Shares, and 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) Class I Shares, all with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, the whole to be fully paid up together with a share premium amounting to EUR 257,728,164.- (two hundred fifty-seven million seven hundred twenty-eight thousand one hundred sixty-four Euros) through a contribution in kind.

Second resolution

The shareholders accept the subscription of the new shares as follows:

Subscription - Payment
Contributors' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene:

(i) Mr. Romuald Stachowiak, duly represented by virtue of a proxy given to Mr. Gerard Van Hunen prenamed, subscribes to 944 (nine hundred forty-four) Class A Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class B Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class C Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class D Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class E Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class F Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class G Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class H Shares, 944 (nine hundred forty-four) Class I Shares and to fully pay up them subject to payment of a share premium amounting in aggregate to EUR 85,909,388.- (eighty-five million nine hundred nine thousand three hundred eighty-eight euros) by a contribution in kind consisting of:

Description of the contribution in kind

340 (three hundred forty) ordinary registered shares, namely 90 (ninety) registered shares series B numbered 5911 to 6000 and 250 (two hundred fifty) registered shares series A numbered 0501 to 0750 of Baltis Investment S.A., a private joint-stock company incorporated under the laws of the Republic of Poland, having its registered office in the city of Gdynia and its business address at 6c Hryniewickiego St., Room n°47, Gdynia, 81-340 Gdynia, Poland and a subscribed capital set at PLN 102,000.- (one hundred two thousand PLN) divided into 1,020 (one thousand twenty) shares of PLN 100.- (one hundred PLN) nominal value each, and registered with the register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court for the City of Gdańsk – Północ in Gdańsk, 8th Commercial Division of the National Court Register, under KRS No.: 0000081107 (the "1.1 Shares")

Evaluation of contribution in kind

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 85,917,884.- (eighty-five million nine hundred seventeen thousand eight hundred eighty-four euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the 1.1 Shares have been given to the undersigned notary by a recent trade register extract of Baltis Investment S.A. (PLC), certified copy of the share register of Baltis Investment S.A. (PLC), the recent balance sheet of Baltis Investment S.A. (PLC) as at 31 December 2010 and a declaration issued by the managers of Baltis Investment S.A. (PLC) and a declaration issued by the managers of Baltis Investment, S.à r.l. both attesting among others the current number of 1.1. Shares, their ownership, and their valuation.

Effective implementation of the contribution

Mr. Romuald Stachowiak, duly represented by virtue of a proxy given to Mr. Gerard Van Hunen prenamed, declares that:

- He is the sole full owner of the 1.1 Shares and possessing the power to dispose of the 1.1 Shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the 1.1 Shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Poland, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

(ii) Mr. Mieczyslaw Ciomek, duly represented by virtue of a proxy given to Mr. Gerard Van Hunen prenamed, subscribes to 944 (ninety forty-four) Class A Shares, 944 (ninety forty-four) Class B Shares, 944 (ninety forty-four) Class C Shares, 944 (ninety forty-four) Class D Shares, 944 (ninety forty-four) Class E Shares, 944 (ninety forty-four) Class F Shares, 944 (ninety forty-four) Class G Shares, 944 (ninety forty-four) Class H Shares, 944 (ninety forty-four) Class I Shares and to fully pay up them subject to payment of a share premium amounting in aggregate to EUR 85,909,388.- (eighty-five million nine hundred nine thousand three hundred eighty-eight euros) by a contribution in kind consisting of:

Description of the contribution in kind

340 (three hundred forty) ordinary registered shares, namely 90 (ninety) registered shares series B numbered 1411 to 1500 and 250 (two hundred fifty) registered shares series A numbered 0001 to 0250 of Baltis Investment S.A. (PLC), prenamed (the "1.2 Shares")

Evaluation of contribution in kind

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 85,917,884.- (eighty-five million nine hundred seventeen thousand eight hundred eighty-four euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the 1.2 Shares have been given to the undersigned notary by a recent trade register extract of Baltis Investment S.A. (PLC), a certified copy of the share register of Baltis Investment S.A. (PLC), the recent balance sheet of Baltis Investment S.A. (PLC) as at 31 December 2010 and a declaration issued by the managers of Baltis Investment S.A. (PLC) and a declaration issued by the managers of Baltis Investment, S.à r.l. both attesting among others the current number of 1.2 shares, their ownership, and their valuation.

Effective implementation of the contribution

Mr Mieczyslaw Ciomek, duly represented by virtue of a proxy given to Mr. Gerard Van Hunen prenamed, declares that:

- He is the sole full owner of the 1.2 Shares and possessing the power to dispose of the 1.2 Shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the 1.2 Shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Poland, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

(iii) Mr. Jacek Sarnowski, duly represented by virtue of a proxy given to Mr. Gerard Van Hunen prenamed, subscribes to 944 (nine hundred forty four) Class A Shares, 944 (nine hundred forty four) Class B Shares, 944 (nine hundred forty four) Class C Shares, 944 (nine hundred forty four) Class D Shares, 944 (nine hundred forty four) Class E Shares, 944 (nine hundred forty four) Class F Shares, 944 (nine hundred forty four) Class G Shares, 944 (nine hundred forty four) Class H Shares, 944 (nine hundred forty four) Class I Shares and to fully pay up them subject to payment of a share premium amounting in aggregate to EUR 85,909,388.- (eighty-five million nine hundred nine thousand three hundred eighty-eight euros) by a contribution in kind consisting of:

Description of the contribution in kind

340 (three hundred forty) ordinary registered shares, namely 90 (ninety) registered shares series B numbered 2911 to 3000 and 250 (two hundred fifty) registered shares series A numbered 0251 to 0500 of Baltis Investment S.A. (PLC), prenamed (the "1.3 Shares")

Evaluation of the contribution in kind

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 85,917,884.- (eighty-five million nine hundred seventeen thousand eight hundred eighty-four euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the 1.3 Shares have been given to the undersigned notary by a recent trade register extract of Baltis Investment S.A. (PLC), a certified copy of the share register of Baltis Investment S.A. (PLC), the recent balance sheet of Baltis Investment S.A. (PLC), and a declaration issued by the managers of Baltis Investment S.A. (PLC) and a declaration issue by the managers of Baltis Investment, S.à r.l. both attesting among others the current number of 1.3 Shares, their ownership, and their valuation.

Effective implementation of the contribution

Mr. Jacek Sarnowski, duly represented by virtue of a proxy given to Mr. Gerard Van Hunen prenamed, declares that:

- He is the sole full owner of the 1.3 Shares and possessing the power to dispose of the 1.3 Shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the 1.3 Shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Poland, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- SCS Investments Spolka Z Organizacja Odpowiedzialnoscia, a company duly incorporated and existing under the laws of Poland, registered with The National Court Register of Poland under number 0000377333, having its registered office at 26, Szkolna St., 84-239 Bolszewo, Poland, and;
- Mr. Eric Tazzieri, professionally residing at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, both here represented by Mr. Gerard Van Hunen prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which will remain here annexed; and,
- Mr. Gerard Van Hunen, the three of them being managers of the Company

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, the three of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Shareholders unanimously decide to agree the above subscriptions by Mr. Romuald Stachowiak, Mr. Mieczyslaw Ciomek and Mr. Jacek Sarnowski prenamed.

Then, Mr. Romuald Stachowiak, Mr. Mieczyslaw Ciomek, and Mr. Jacek Sarnowski, duly represented by virtue of proxies given to Mr. Gerard Van Hunen, prenamed, together with DWA, k.s., TMC Family, k.s., MALTEX, k.s., intervene and vote upon the following resolutions:

Fourth and Fifth resolution

The Shareholders unanimously decide to insert a new paragraph in the article 5 of the Company's Articles of and as a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, decide to amend the article 5 of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at thirty-seven thousand nine hundred and eighty-nine euros (EUR 37,989.-) divided into 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class A ordinary shares ("Class A Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class B ordinary shares ("Class B Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class C ordinary shares ("Class C Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class D ordinary shares ("Class D Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class E ordinary shares ("Class E Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class F ordinary shares ("Class F Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class G ordinary shares ("Class G Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class H ordinary shares ("Class H Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class I ordinary shares ("Class I Shares") all with a nominal value of EUR 1.-(one euro) each, all of which are fully paid up.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The holders of the Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders".

(i) The Class A Shares shall track one third of the 52,240,000 (fifty-two million two hundred forty thousand) shares in Invest Komfort S.A., a private joint-stock company established under the laws of Poland and having its registered office in the City of Gdynia, Poland and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000061367 ("IK SA"), (ii) the Class B Shares shall track one third of the 52,255,000 (fifty-two million two hundred fifty-five thousand) shares in IK SA and (iii) the Class C Shares shall track one third of the 52, 255,000 (fifty-two million two hundred fifty-five thousand) shares in IK SA. (iv) the Class D Shares shall track one third of the 3,993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in Porta KMI Poland sp. z o.o., a private limited liability company established under the laws of Poland and having its registered office in Bolszewo and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000092098 ("PKMIP"), (v) the Class E Shares shall track one third of the 3,993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in PKMIP and (vi) the Class F Shares shall track one third of the 3,993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in PKMIP, (vii) the Class G Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGI Baltis sp. z o.o., a private limited liability company established under the laws of Poland and having its registered office in the City of Szczecin, Poland and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000047437 ("SGIB"), (viii) the Class H Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGIB and (ix) the Class I Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGIB.

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the Law, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given class of shares by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the same class and shall not impact the results of any other class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares.

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each class of shares shall be treated as a separate class. The rights of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that class of shares and the assets of that class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, whose rights are not related to a specific class of shares shall have no rights to the assets of any class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no shareholders' resolutions may be taken which would affect the rights of the shareholder of a given class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of shares. Each class of shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other class of shares or of the Company itself»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 7,000.- (seven thousand euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

DWA, k.s., une société en commandité par actions de droit Slovaque, ayant son siège social au B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovaquie, immatriculée auprès du Business Register of the District Court de Bratislava sous le numéro 46012915;

TMC Family, k.s., une société en commandité par actions, société de droit Slovaque, ayant son siège social au B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovaquie, immatriculée auprès du Business Register of the District Court de Bratislava sous le numéro 46012800; et

MALTEX, k.s., une société en commandité par actions, société de droit Slovaque, ayant son siège social au B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovaquie, immatriculée auprès du Business Register of the District Court de Bratislava sous le numéro 46013075.

Toutes trois représentées ici par Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, demeurant professionnellement 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- DWA, k.s., TMC Family, k.s., et MALTEX, k.s., précitées sont les trois seuls associés de la société BALTIS INVESTMENT, S. à r.l. (la «Société») enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.672, ayant son siège social sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen résidant à Luxembourg, en date du 28 avril 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- le capital social de la Société est établi à EUR 12.501,- (douze mille cinq cent un Euros) divisé en 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie A (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie A»), 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie B (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie B»), 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie C (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie C»), 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie D (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie D»), 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie E (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie E»), 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie F (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie F»), 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie G (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie G»), 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie H (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie H»), et 1.389 (mille trois cent quatre-vingt neuf) parts sociales ordinaires de catégorie I (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie I»), chacune d'une valeur nominale établie à EUR 1,-(un Euro), lesquelles sont toutes entièrement libérées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 25.488,- (vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.501,- (douze mille cinq cent un Euros) à EUR 37.989,- (trente sept mille neuf cent quatre vingt-neuf Euros) par l'émission de 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie A, 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie B, 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie C, 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie D, 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie E, 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie F, 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie G, 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie H et 2.832 (deux mille huit cent trente-deux) Parts sociales de catégorie I, chacune d'une valeur nominale établie à EUR 1,- (un Euro) ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 227.211,-;

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles et prime d'émission par apport en nature comme suit:

- par M. Romuald Stachowiak, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie A, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie B, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie C, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie D, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie E, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie F, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie G, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie H et 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie I à libérer intégralement avec une prime d'émission totale de EUR 75.737,- (soixante quinze-mille sept-cent trente-sept Euros) par l'apport de 340 (trois cent quarante) actions nominatives (soit 90 (quatre-vingt dix) de série B et 250 (deux cents cinquante) de série A) de Baltis Investment S.A. (PLC), société de droit de la République de Pologne, avec siège social à Gdynia, évalué à EUR 84.233,- (quatre-vingt-quatre mille deux-cents trente trois Euros);

- par M. Mieczyslaw Ciomek, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie A, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie B, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie C, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie D, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie E, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie F, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie G, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie H et 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie I à libérer intégralement avec une prime d'émission totale de EUR 75.737,- (soixante-quinze mille sept-cent trente-sept

Euros) par l'apport de 340 (trois cent quarante) actions nominatives (soit 90 (quatre-vingt-dix) de série B et 250 (deux cent cinquante) de série A) de Baltis Investment S.A. (PLC), société de droit de la République de Pologne, avec siège social à Gdynia, évalué à EUR 84.233,- (quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-trois Euros);

- par M. Jacek Sarnowski, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie A, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie B, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie C, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie D, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie E, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie F, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie G, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie H et 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie I à libérer intégralement avec une prime d'émission totale de EUR 75.737,- (soixante-quinze mille sept-cent trente-sept Euros) par l'apport de 340 (trois cent quarante) actions nominatives (soit 90 (quatre-vingt dix) de série B et 250 (deux cent cinquante) de série A) de Baltis Investment S.A. (PLC), société de droit de la République de Pologne, avec siège social à Gdynia, évalué à EUR 84.233,-(quatre-vingt quatre mille deux cent trente-trois Euros) .

3. Agrément unanime de DWA, k.s., TMC Family, k.s., et MALTEX, k.s. quant aux souscriptions ci-dessus.

4. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 5 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Les actions de catégorie A devront suivre un tiers des 52.240.000 (cinquante-deux millions deux cent quarante mille) actions Invest Komfort SA, une société privée par actions établie en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social dans la ville de Gdynia, en Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais au Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000061367 ("IK SA"), (ii) les actions de catégorie B doivent suivre un tiers des 52.255.000 (cinquante-deux millions deux-cent cinquante cinq mille) actions de IK SA et (iii) les Actions de catégorie C devront suivre un tiers des 52.255.000 (cinquante-deux millions deux-cent cinquante cinq mille) actions de IK SA. (iv) les Actions de catégorie D devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatre-vingt treize) actions de Porta KMI Pologne sp. z oo, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social à Bolszewo et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais au Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000092098 ("PKMIP"), (v) Les actions de catégorie E devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatre-vingt treize) actions de PKMIP et (vi) les Actions de catégorie F devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatre-vingt treize) actions de PKMIP, (vii) les Actions de catégorie G devront suivre un tiers des 2.640 (deux mille six-cent quarante) actions de SGI Baltis sp. z oo, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social dans la ville de Szczecin, en Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais du Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000047437 (SGIB), (viii) les actions de catégorie H devront suivre un tiers des 2.640 (deux mille six-cent quarante) actions de SGIB et (ix) les Actions de Catégorie I est le suivi d'un tiers des 2.640 (deux mille six-cent quarante) actions de SGIB.»

5. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes représentées comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, ont immédiatement pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 25.488,- (vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.501,- (douze mille cinq cent un Euros) à EUR 37.989,-(trente sept mille neuf cent quatre vingt-neuf Euros) par l'émission de 2.832 (deux mille huit-cent trente deux) Parts sociales de catégorie A, 2.832 Parts sociales de catégorie B, 2.832 (deux mille huit-cent trente deux) Parts sociales de catégorie C, 2.832 (deux mille huit-cent trente deux) Parts sociales de catégorie D, 2.832 (deux mille huit-cent trente deux) Parts sociales de catégorie E, 2.832 (deux mille huit-cent trente deux) Parts sociales de catégorie F, 2.832 (deux mille huit-cent trente deux) Parts sociales de catégorie G, 2.832 (deux mille huit-cent trente deux) Parts sociales de catégorie H et 2.832 (deux mille huit-cent trente deux) Parts sociales de catégorie I, chacune d'une valeur nominale établie à EUR 1,- (un Euro) toutes libérées intégralement ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 257.728.164,-(deux cent cinquante-sept millions sept cent vingt-huit mille cent soixante-quatre Euros) par un apport en nature.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles comme suit:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Sont intervenus:

(i) M. Romuald Stachowiak, dûment représenté en vertu d'une procuration donnée à M. Gerard Van Hunen, précité, déclare souscrire à 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie A, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie B, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie C, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie D, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie E, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie F, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie G, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie H et 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie I et de les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 85.909.388,-(quatre-vingt cinq millions neuf cent neuf mille trois cent quatre-vingt huit Euros) par un apport en nature consistant en:

Description de l'apport en nature

340 (trois cent quarante) actions ordinaires nominatives, à savoir 90 (quatre-vingt dix) actions nominatives de série B numérotées 5911 à 6000 et 250 (deux cent cinquante) actions nominatives de série A numérotées 0501 à 0750 de Baltis Investment S.A. (PLC), une Public Limited Company de droit de la République de Pologne, avec siège social à Gdynia et son business address au 6c Hryniewickiego St., Room n°47, Gdynia, 81-340 Gdynia, Pologne, avec un capital social fixé à PLN 102.000 (cent deux mille zloty polonais) représenté par 1.020 (mille vingt) actions de PLN 100 (cent zloty polonais) chacune, immatriculée auprès du registre des entrepreneurs du National Court Register auprès du District Court de Gda sk – Pólnoc à Gda sk, 8ème Commercial Division du National Court Register, sous KRS No.: 0000081107 (les "1.1 Actions").

Evaluation de l'apport en nature

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 85.917.884,- (quatre-vingt-cinq millions neuf cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt quatre Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Actions 1.1 a été donnée au notaire instrumentant par un extrait récent du registre de commerce de Baltis Investment S.A. (PLC), la copie certifiée conforme du registre des actionnaires de Baltis Investment S.A. (PLC), un bilan récent de Baltis Investment S.A. (PLC) au 31 décembre 2010 et une déclaration émise par la gérance de Baltis Investment S.A. (PLC) et une déclaration émise par la gérance de Baltis Investment, S.à r.l. attestant toutes deux notamment du nombre actuel d'actions, de leur appartenance et de leur valeur.

Réalisation effective de l'apport

Ensuite M. Romuald Stachowiak dûment représenté en vertu d'une procuration donnée à M. Gerard Van Hunen, précité, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Actions 1.1 et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Pologne, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

(ii) M. Mieczyslaw Ciomek, dûment représenté en vertu d'une procuration donnée à M. Gerard Van Hunen, précité, déclare souscrire à 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie A, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie B, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie C, 944 (neuf cent quarante- quatre) Parts sociales de catégorie D, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie E, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie F, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie G, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie H et 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie I et de les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 85.909.388,-(quatre-vingt cinq millions neuf cent neuf mille trois cent quatre-vingt huit Euros) par un apport en nature consistant en:

Description de l'apport en nature

340 (trois cent quarante) actions ordinaires nominatives, à savoir 90 (quatre-vingt dix) actions nominatives de série B numérotées 5911 à 6000 et 250 (deux cent cinquante) actions nominatives de série A numérotées 0501 à 0750 de Baltis Investment S.A. (PLC), une Public Limited Company de droit de la République de Pologne, avec siège social à Gdynia et son business address au 6c Hryniewickiego St., Room n°47, Gdynia, 81-340 Gdynia, Pologne, avec un capital social fixé à PLN 102.000 (cent deux mille zloty polonais) représenté par 1.020 (mille vingt) actions de PLN 100 (cent zloty polonais) chacune, immatriculée auprès du registre des entrepreneurs du National Court Register auprès du District Court de Gda sk – Pólnoc à Gda sk, 8ème Commercial Division du National Court Register, sous KRS No.: 0000081107 les "1.2 Actions").

Evaluation de l'apport en nature

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 85.917.884,- (quatre-vingt-cinq millions neuf cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt quatre Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Actions 1.2 a été donnée au notaire instrumentant par un extrait récent du registre de commerce de Baltis Investment S.A. (PLC), la copie certifiée conforme du registre des actionnaires de Baltis Investment S.A. (PLC), un bilan récent de Baltis Investment S.A. (PLC) au 31 décembre 2010 et une déclaration émise par la gérance de Baltis Investment S.A. (PLC) et une déclaration émise par la gérance de Baltis Investment, S.à r.l. attestant toutes deux notamment du nombre actuel d'actions, de leur appartenance et de leur valeur.

Réalisation effective de l'apport

Ensuite M. Mieczyslaw Ciomek dûment représenté en vertu d'une procuration donnée à M. Gerard Van Hunen, précité, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Actions 1.2 et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Pologne, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

(iii) M. Jacek Sarnowski, dûment représenté en vertu d'une procuration donnée à M. Gerard Van Hunen, précité, déclare souscrire à 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie A, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie B, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie C, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie D, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie E, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie F, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie G, 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie H et 944 (neuf cent quarante-quatre) Parts sociales de catégorie I et de les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 85.909.388,- (quatre-vingt cinq millions neuf cent neuf mille trois cent quatre-vingt-huit Euros) par un apport en nature consistant en:

Description de l'apport en nature

340 (trois cent quarante) actions ordinaires nominatives, à savoir 90 (quatre-vingt dix) actions nominatives de série B numérotées 5911 à 6000 et 250 (deux cent cinquante) actions nominatives de série A numérotées 0501 à 0750 de Baltis Investment S.A. (PLC), une Public Limited Company de droit de la République de Pologne, avec siège social à Gdynia et son business address au 6c Hryniewickiego St., Room n°47, Gdynia, 81-340 Gdynia, Pologne, avec un capital social fixé à PLN 102.000 (cent deux mille zloty polonais) représenté par 1.020 (mille vingt) actions de PLN 100 (cent zloty polonais) chacune, immatriculée auprès du registre des entrepreneurs du National Court Register auprès du District Court de Gda sk – Północ à Gda sk, 8ème Commercial Division du National Court Register, sous KRS No.: 0000081107 (les "1.3 Actions").

Evaluation de l'apport en nature

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 85.917.884,-(quatre-vingt cinq millions neuf cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt quatre Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de Actions 1.3 a été donnée au notaire instrumentant par un extrait récent du registre de commerce de Baltis Investment S.A. (PLC), la copie certifiée conforme du registre des actionnaires de Baltis Investment S.A. (PLC), un bilan récent de Baltis Investment S.A. (PLC) au 31 décembre 2010 et une déclaration émise par la gérance de Baltis Investment S.A. (PLC) et une déclaration émise par la gérance de Baltis Investment, S.à r.l. attestant toutes deux notamment du nombre actuel d'actions, de leur appartenance et de leur valeur.

Réalisation effective de l'apport

Ensuite M. Jacek Sarnowski, dûment représenté en vertu d'une procuration donnée à M. Gerard Van Hunen, précité, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Actions 1.3 et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Pologne, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- SCS Investments Spolka Z Organizzona Odpowiedzialnoscia, une société dûment constituée et existant selon les lois de Pologne, immatriculée auprès de The National Court Register of Poland sous le numéro 0000377333, et ayant son siege social au 26, Szkolna St., 84-239 Bolszewo, Pologne; et,
- M. Eric Tazzieri, demeurant professionnellement 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Tous deux représentés ici par M. Gerard Van Hunen, prénommé, en vertu de procurations qui resteront ci-annexées; et,
- M. Gerard Van Hunen, précité, tous trois gérants de la Société, Reconnaisant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les trois marquent expressément leur accord sur la description de

l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité d'agréer les souscriptions ci-dessus des nouvelles parts par Messieurs Romuald Stachowiak, Jacek Sarnowski et Mieczyslaw Ciomek. Sont ensuite intervenus Messieurs Romuald Stachowiak, Mieczyslaw Ciomek, et Jacek Sarnowski, dûment représentés en vertu de procurations données à M. Gerard Van Hunen, prénommé, ensemble avec DWA, k.s., TMC Family, k.s., MALTEX, k.s., pour délibérer sur les résolutions suivantes:

Quatrième et Cinquième résolutions

Les associés décident à l'unanimité d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 5 et afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** le capital social de la Société est établi à EUR 37.989,-(trente sept mille neuf cent quatre vingt-neuf Euros) divisé en 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie A (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie A»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie B (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie B»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie C (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie C»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie D (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie D»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie E (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie E»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie F (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie F»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie G (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie G»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie H (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie H»), et 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie I (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie I»), chacune d'une valeur nominale établie à EUR 1,- (un Euro), lesquelles sont toutes entièrement libérées.

Les détenteurs des parts sociales sont individuellement dénommés «Associé» et collectivement «Associés».

Les actions de catégorie A devront suivre un tiers des 52.240.000 (cinquante deux millions deux cent quarante mille) actions Invest Komfort SA, une société privée par actions établie en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social dans la ville de Gdynia, en Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais au Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000061367 ("IK SA"), (ii) les actions de catégorie B doivent suivre un tiers des 52.255.000 (cinquante-deux millions deux cent cinquante cinq mille) actions de IK SA et (iii) les Actions de catégorie C devront suivre un tiers des 52.255.000 (cinquante-deux millions deux cent cinquante cinq mille) actions de IK SA. (iv) les Actions de catégorie D devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatre-vingt treize) actions de Porta KMI Pologne sp. z oo, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social à Bolszewo et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais au Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000092098 ("PKMIP"), (v) Les actions de catégorie E devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatre-vingt treize) actions de PKMIP et (vi) les Actions de catégorie F devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatre-vingt treize) actions de PKMIP, (vii) les Actions de catégorie G devront suivre un tiers des 2.640 (deux mille six cent quarante) actions de SGI Baltis sp. z oo, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social dans la ville de Szczecin, en Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais du Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000047437 (SGIB), (viii) les actions de catégorie H devront suivre un tiers des 2.640 (deux mille six cent quarante) actions de SGIB et (ix) les Actions de Catégorie I est le suivi d'un tiers des 2.640 (deux mille six cent quarante) actions de SGIB.

En sus du capital-parts sociales, un compte prime pourra être créé sur lequel sera transféré toutes primes payées sur des parts sociales en sus de la valeur nominale. Le montant du compte prime pourra être utilisé pour le paiement des parts sociales que la Société pourrait racheter à ses associés, pour compenser toute moins-value nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: G. VAN HUNEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 juin 2011. Relation: LAC/2011/27109. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011087216/600.

(110098445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

BCC Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100846/10.

(110115294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Beausite Bellevie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.427.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société

Assemblée générale du 1^{er} mars 2011:

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat des administrateurs:

- Madame Diane Muller KNEIP, MM Robert L. Kneip et Victor Kneip.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat du commissaire:

- M. Robby Jhari.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011100847/17.

(110114887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Beausite Bellevie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011100848/11.

(110115336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Beausite Beringen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011100849/11.

(110114885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Beausite Beringen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.426.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société

Assemblée générale du 1^{er} mars 2011:

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat des administrateurs:

- Madame Diane Muller KNEIP, MM Robert L. Kneip et Victor Kneip.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat du commissaire:

- M. Robby Jhari.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011100850/17.

(110114886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Belfegor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.707.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELFEGOR S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011100851/11.

(110115801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Belval 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 132.639.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100852/10.

(110115695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Benelux-Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 77.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100853/10.

(110115109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

BON-A-THERM-Kamine- S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.473.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19.07.2011.

Référence de publication: 2011100856/10.

(110115019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Bouvika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOUVIKA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011100857/11.

(110115788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Bouvika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOUVIKA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011100858/11.

(110115799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

British American Tobacco Belgium - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.930.

Les comptes annuels de la société de droit étranger British American Tobacco Belgium S.A. au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100861/10.

(110114791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Broadstreet Continental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.255.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 68 du 23 janvier 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROADSTREET CONTINENTAL FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011100862/15.

(110115165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

C & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

Les comptes annuels au 28/02/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100864/10.

(110115779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

C & A Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 59.342.

Les comptes annuels au 28/02/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100866/10.

(110115780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

C Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.920.

EXTRAIT

Il conviendra de noter que suite à la signature du contrat de vente de parts sociales le 7 juillet 2011, les parts sociales de la Société seront désormais réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
BSkye Investors S.à r.l., 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg	5.000
Giuseppe Cipriani, 130, Mount Street, Londres-W1K 3NY Royaume-Uni	7.500
Total	12.500

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011100867/17.

(110114873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Captiva Alstria, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100868/10.

(110114709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Brehat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.620.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100841/9.

(110114977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Bali Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.
R.C.S. Luxembourg B 159.385.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2011, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1. accepte la démission avec effet au 14 avril 2011 du gérant technique, Monsieur DA SILVA SANTOS José, préqualifié, demeurant à L-7230 HELMSANGE, 6, rue Prince Henri.
2. décide de nommer avec effet au 14 avril 2011 comme gérant technique, Monsieur FERREIRA MARTINS Belmiro, préqualifié, demeurant à L-8369 HIVANGE, 3a, rue de Kahler.

Hivange, le 14 avril 2011.

Signature

L'associé unique / Gérant unique

Référence de publication: 2011100842/17.

(110115158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Continental Investment Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 161.861.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of June.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

CEETA a.s., a joint-stock company incorporated and organized under the laws of Slovakia, having its registered office at Dvo akovo nábrežie 10, Bratislava, Staré Mesto 811 02, Slovakia, registered with the Commercial (Business) Registrar of the District Court Bratislava I, under number 45971528, (hereafter referred to as the "Sole Member");

represented by M^e Vanessa Morolli, Avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal on June 10, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "CONTINENTAL INVESTMENT HOLDING", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole manager or, the case may be, by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the sole manager or the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two (2) classes of shares as follows: one hundred twenty five (125) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") and zero (0) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All the shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, the Sole Member or new member may subscribe to additional shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account attached to the newly issued shares.

5.4 The holder of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;

5.6 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as a share premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(iii) the holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Redemption Price") equal to:

1. The par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares; plus

2. All and any accrued and unpaid dividend of the Mandatory Redeemable Preferred Shares that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus

3. An amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Share Premium Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Share Premium Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption; plus

4. An amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as defined in article. 5.10) divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective Mandatory Redeemable Preferred Share par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account (if any) and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Shares will be available. The sole manager or the board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.8 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to a fixed return that will be determined at the time of the issuance of Mandatory Redeemable Preferred Shares and that will be computed on the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account (if any).

5.9 The holder of a Mandatory Redeemable Preferred Shares will only be entitled to dividend payments provided that the Corporation has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

(i) the distribution of a dividend payment is approved; or

(ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or

(iii) the Corporation is wound-up.

5.10 Should the profits be sufficient to distribute the dividend, in whole or in part, and the Sole Member, or in case of plurality of members, the general meeting of members, makes no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account").

5.11 In case of dissolution of the Corporation, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the Sole Member, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The Shares are freely transferable to non-members under the condition that the Corporation remains wholly held by a single member. These articles of association will have to be amended in case the Corporation would cease to be organized as a single member corporation. The single member of the Corporation is referred hereinafter to as “the Sole Member”.

7.2 The transfer of shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.3 The Corporation may purchase its own shares.

Art. 8. Form of shares - Member's register.

8.1 Shares are issued in registered form only.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the Sole Member if it requires doing so.

8.3 The ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the members' register of the Corporation.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a sole manager or as the case may be by a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholder(s).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the Sole Member, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the Sole Member fall within the competence of the sole manager or the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the sole manager or the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager or the board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager physically present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers by the joint signature of two managers in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. Resolutions of the sole member

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 The Sole Member shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Resolutions of the Sole Member will be passed by its single vote.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the Sole Member. The Sole Member may change the nationality of the Corporation.

14.4 Each share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Sole Member.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per share.

14.6 The Sole Member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the Sole Member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the Sole Member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of the Sole Member approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up in EUR, which is the functional currency of the Corporation, by the sole manager or the board of managers of the Corporation as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the Sole Member at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of the Sole Member, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Corporation,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a resolution of the Sole Member, and
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Sole Member effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend these articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the Sole Member.

18.3 The power of the sole manager or the board of managers of the Corporation will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such Shares increased by any accrued but unpaid dividend and the share premium if any attached to each Mandatory Redeemable Preferred Shares and the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Corporation's capital by the holder of such Shares).

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred twenty-five (125) ordinary shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred seventy-five euro (EUR 975.-).

Resolution of the sole member

The prenamed sole member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is set at 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
2. The number of manager is fixed at one (1). The following person is appointed as manager:
- Mr. Régis Lux, born on October 11, 1969, in Hayange, France, residing professionally at 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
3. The term of office of the manager shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand twelve.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

CEETA a.s., une "joint-stock company", une société constituée et organisée sous le droit slovaque ayant son siège social situé à Dvo akovo nábrežie 10, Bratislava, Staré Mesto 811 02, Slovakia inscrite au registre du commerce auprès de la Cour de Bratislava I, sous le numéro 45971528, (ci-après «l'Associé Unique»);

ici représentée par Maître Vanessa Morolli, Avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2011,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CONTINENTAL INVESTMENT HOLDING», qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel elle appartient. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'Associé Unique adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par une décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé Unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cent vingt-cinq (125) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et zéro (0) part privilégiée obligatoirement rattachable (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rattachables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts», à moins qu'il en soit prévu autrement ci-après), ayant toutes une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelle que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, l'Associé Unique ou de nouveaux associés peuvent souscrire à des Parts additionnelles par un paiement au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 Le détenteur de Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et

- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.6 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfiques issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) le détenteur de toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées recevra un paiement en numéraire ou en nature par Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Prix de Rachat») égal à:

1. La valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées; plus

2. Tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus

3. Un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au montant du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat; plus

4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (tel que défini à l'article 5.10 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion en Parts Ordinaires de certaines ou de toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables concernées, au dividende cumulé mais non payé, au Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables y rattaché (le cas échéant) et au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables y rattaché (le cas échéant).

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura droit au paiement de dividendes annuels cumulés égale au résultat fixe qui sera déterminé au jour de l'émission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et sera calculé sur les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et la Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables y rattachée (le cas échéant).

5.9 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit au paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants pour qu'à l'issue de chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois (3) événements suivants ait eu lieu:

(i) la distribution d'un dividende est approuvée; ou

- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou leur détenteur; ou
- (iii) la Société est dissoute.

5.10 Si les bénéfices sont suffisants pour permettre la distribution d'un dividende, en tout ou partie, et que l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prend aucune décision de distribuer un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement alloué à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»).

5.11 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Associé Unique prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles à des non-associés à condition que la Société reste entièrement détenue par un membre unique. Les présents statuts devront être modifiés dans l'hypothèse où la Société cesserait d'être organisée comme une société unipersonnelle. L'associé unique est désigné pour les besoins des présents statuts comme «l'Associé Unique».

7.2 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.3 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par l'Associé Unique s'il en fait la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'Associé Unique.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'Associé Unique, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'Associé Unique, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales de l'Associé Unique.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant l'heure de la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés

lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant comme son représentant. Pour le cas où un seul gérant serait physiquement présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.6 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature d'un seul gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale de l'associé unique

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 L'Associé Unique aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Les décisions de l'Associé Unique seront adoptées par son vote unique.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Associé Unique. L'Associé Unique pourra changer la nationalité de la Société.

14.4 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Associé Unique.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

14.7 Les décisions de l'Associé Unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'Associé Unique et la Société représentée par l'Associé Unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle de l'Associé Unique approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis en euro, monnaie de fonctionnement de la Société par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale de l'Associé Unique, sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,

2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,

3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision de l'assemblée générale de l'Associé Unique, et

4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Associé Unique, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'Associé Unique.

18.3 Les pouvoirs du gérant unique sinon du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces Parts augmenté par le montant des dividendes accumulés et non payés, de la prime d'émission le cas échéant attachée à chaque Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et du Compte de Réserve des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le détenteur d'Actions Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata (conformément au nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société).

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ neuf cent soixante-quinze euros (EUR 975,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant:
- Monsieur Régis Lux, né le 11 octobre 1969, à Hayange, France, demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
3. Le mandat du gérant prendra fin lors de l'assemblée générale de l'Associé Unique qui se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2011. REM 2011 / 828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093522/575.

(110105530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Captiva Alstria 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100869/10.

(110114763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Captiva Alstria 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100870/10.

(110114764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Cidron Celestial Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.757.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100877/13.

(110114727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Captiva Alstria 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100872/10.

(110114768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Captiva Alstria 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100873/10.

(110114767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Captiva Alstria 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100874/10.

(110114708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Captiva Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100875/10.

(110114711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Captiva Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100876/10.

(110114712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Cidron Celestial Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100878/10.

(110115819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Flairzone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 162.373.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 15, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Flairzone S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a

decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euros (€ 1.300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as Company's manager:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

Représentée par Madame Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Flairzone S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu

que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par LTA Investments Inc., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).

2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

- Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105324/486.

(11012022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Cidron Liberty Systems S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 254.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.198.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100879/13.

(110114728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Cidron Liberty Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 254.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.198.

Les comptes annuels pour la période du 12 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100880/11.

(110115818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Cidron Maximus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.212.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.481.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100881/13.

(110114730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Cidron Maximus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.212.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.481.

Les comptes annuels pour la période du 31 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100882/11.

(110115816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Cidron Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.505.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100883/13.

(110114731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Circo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100884/10.

(110114766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**KF Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Showtime Int. Sàrl).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.328.

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

K.F. Finance S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B141 656,

ici représentée par son administrateur-délégué Kindy FRITSCH, salarié, demeurant à Luxembourg,

seule associée de SHOWTIME INT. SARL avec siège social à L-8822 Kuborn, 1, rue Woesselchen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89 328, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1641 du 15 novembre 2002, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 17 janvier 2003, publié audit Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 287 du 18 mars 2003, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 29 septembre 2004, publié audit Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1320 du 27 décembre 2004, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 20 septembre 2005, publié audit Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 171 du 25 janvier 2006.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle modifie la dénomination de la Société en KF Estate SARL.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de KF Estate SARL."

Troisième résolution

Elle transfère le siège de la Société de Kuborn à Luxembourg.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

Cinquième résolution

Elle fixe l'adresse du siège social à L-1273 Luxembourg-Hamm. 7, rue de Bitbourg.

Sixième résolution

Elle modifie l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la promotion et la gestion respectivement la mise en valeur d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut notamment contracter des prêts pour financer les prédicts achat, vente, promotion, gestion respectivement mise en valeur d'immeubles."

Septième résolution

Elle accepte la démission de Roy POUTSY, indépendant, né à Luxembourg, le 19 septembre 1976, demeurant à L-1841 Luxembourg, 7, rue du Palais de Justice de son poste de gérant et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

Elle nomme Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-1420 Luxembourg, 139, avenue Gaston Diderich gérant unique pour une durée illimitée.

Neuvième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fritsch et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 juillet 2011. Relation EAC/2011/9005. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Recken.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 13 JUIL. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011105915/60.

(110120234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Cirsa Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.519.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011100885/12.

(110115482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Cordea Savills Italian Opportunities No.2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100891/10.

(110115805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Cordea Savills Italian Opportunities No.2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100892/10.

(110115821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.814.

Suite à une cession de parts sociales du 30 mai 2011, les parts sociales sont réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Monsieur Jorge VILLAR VARGAS, gestionnaire d'entreprises, né à Apurimac (Pérou), le 11 janvier 1964, demeurant à L-5366 Munsbach, 186, rue Principale	50
Monsieur Miguel MORENO LOPEZ, gestionnaire d'entreprises, né à Montillana Granada Espagne, le 1 ^{er} décembre 1956, demeurant à F-54400 Longwy, 13, rue Jean Paul Aubé (France)	50
Total	100

Référence de publication: 2011100889/16.

(110115174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.665.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100893/13.

(110114732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Crystal Violet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.369.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.991.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100894/13.

(110114729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Crystal Violet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.369.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100895/10.

(110115817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Nexar Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.464.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr. Arié Assayag, born on 9 September 1962 in Meknes (Morocco), residing at 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France, duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France) on 1 July 2011.

2) Mr. Eric Attias, born on 17 March 1969 in Marrakesh (Morocco), residing professionally at c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in New-York (USA) on 1 July 2011.

3) Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., under number MC-17567,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in New York (USA) on 30 June 2011.

4) Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., under number MC-19261,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in New York (USA) on 30 June 2011.

5) Mr. Bernard Kalfon, born on 17 July 1970 in Fontenay-sous-Bois, France, residing at 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in Paris (France) on 1 July 2011.

6) Mr. Paulo Baia, born on July 23, 1958 in Belo Horizonte, Brazil, residing professionally at c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, N.Y. 10153, U.S.A.,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in New-York (USA) on 30 June 2011.

7) Bijo Finances, a société anonyme organized under the laws of Belgium, having its registered offices located at 596, Chaussée d'Alseberg, 1180 Uccle, Belgium, registered with the Banque Carrefour des Entreprises under n° 0462.162.636,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in Paris (France), on 4 July 2011;

8) LAUME S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155 824,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 June 2011;

9) Mr. Laurent Bouyoux, born on 25 April 1961 in Castres, France, residing professionally at c/o Blackfin Capital Partners, 127 avenue des Champs Elysées, 7th floor, 75008 Paris, France,

du previously named, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France) on 1 July 2011.

10) Mr. Stephen Robert, born on 13 June 1940 in Haverhill, Massachusetts, USA, residing professionally at c/o Source of Hope LLC, 667 Madison Avenue, 17 B, New York, NY 10065, USA,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in Siena (Italy) on 1 July 2011.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the partners of Nexar Capital Group, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 146464 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 3rd of June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1252 of 30 June 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended for the

last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting of partner is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of fifty-eight thousand two hundred fifty-seven US dollars and eighty-two cents (USD 58,257.82) up to seventy-one thousand five hundred eighteen US dollars and sixty-five cents (USD 71,518.65) by the issue of one million three hundred twenty-six thousand eighty-three (1,326,083) new shares with a par value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation; and
3. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand two hundred sixty US dollars and eighty-three cents (USD 13,260.83) to bring it from its present amount of fifty-eight thousand two hundred fifty-seven US dollars and eighty-two cents (USD 58,257.82) up to seventy-one thousand five hundred eighteen US dollars and sixty-five cents (USD 71,518.65) by the issue of one million three hundred twenty-six thousand eighty-three (1,326,083) new shares, having a par value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each.

Subscription - Payment

There appears Mr. Bastien Burin, pre-named, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers mentioned below, on the basis of proxies which will remain attached to the present deed, to the issue of shares as follows:

- eight hundred fifty-one thousand two hundred twenty-seven (851,227) shares by Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered offices located at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, for a total amount of eight thousand five hundred twelve US dollars and twenty-seven cents (USD 8,512.27), on the basis of a proxy given in New York (USA) on 30 June 2011;
- four hundred seventy-four thousand eight hundred fifty-six (474,856) shares by Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman islands, having its registered offices located at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, for a total amount of four thousand seven hundred forty-eight US dollars and fifty-six cents (USD 4,748.56), on the basis of a proxy given in New York (USA) on 30 June 2011.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash by the subscribers so that the amount of thirteen thousand two hundred sixty US dollars and eighty-three cents (USD 13,260.83) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the said resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventy-one thousand five hundred eighteen US dollars and sixty-five cents (USD 71,518.65) represented by seven million one hundred fifty-one thousand eight hundred sixty-five (7,151,865) shares with a par value of one cent of US dollar (USD 0.01) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Arié Assayag, né le 9 septembre 1962 à Meknes (Maroc) demeurant 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2011 à Paris (France).

2) Monsieur Eric Attias, né le 17 mars 1969 à Marrakech (Maroc), demeurant professionnellement à c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, États-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2011 à New-York (États-Unis d'Amérique).

3) Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., sous le numéro MC-17567,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2011 à New York (États-Unis d'Amérique).

4) Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., sous le numéro MC-19261,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2011 à New York (États-Unis d'Amérique).

5) Monsieur Bernard Kalfon, né le 17 juillet 1970 à Fontenay-sous-Bois, France, demeurant au 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2011 à Paris (France).

6) Monsieur Paulo Baia, né le 23 juillet 1958 à Belo Horizonte, Brésil, demeurant professionnellement à c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, N.Y. 10153, États-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2011 à New-York (États-Unis d'Amérique).

7) Bijo Finances, une société anonyme régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au 596, Chaussée d'Alsemberg, 1180 Uccle, Belgique, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0462.162.636,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2011 à Paris (France).

8) LAUME S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 824,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2011 à Luxembourg.

9) Monsieur Laurent Bouyoux, né le 25 avril 1961 à Castres, France, résidant professionnellement à Blackfin Capital Partners, 127 avenue des Champs Elysées, 7^e étage, 75008 Paris, France,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2011 à Paris (France).

10) Monsieur Stephen Robert, né le 13 juin 1940 à Haverhill, Massachusetts, USA, résident professionnellement à Source of Hope LLC, 667 Madison Avenue, 17 B, New York, NY 10065, USA,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2011 à Sienna (Italie).

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire pour acter qu'ils sont tous les associés de Nexar Capital Group, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.464 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 30 juin 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 30 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit mille deux cent cinquante-sept US dollars et quatre-vingt-deux cents (USD 58.257,82) à soixante-et-onze mille cinq cent dix-huit US dollars et soixante-cinq cents (USD 71.518,65) par l'émission d'un million trois cent vingt-six mille quatre-vingt-trois (1.326.083) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01-) chacune;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibérée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille deux cent soixante US dollars et quatre-vingt-trois cents (USD 13.260,83) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit mille deux cent cinquante-sept US dollars et quatre-vingt-deux cents (USD 58.257,82) à un montant de soixante et onze mille cinq cent dix-huit US dollars et soixante-cinq cents (USD 71.518,65) par l'émission d'un million trois cent vingt-six mille quatre-vingt-trois (1.326.083) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01-) chacune.

Souscription - Libération

A comparu Monsieur Bastien Burin, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, en vertu de procurations sous seing privées qui resteront attachées au présent acte, à l'émission des parts sociales comme suit:

- huit cent cinquante et un mille deux cent vingt-sept (851.227) parts sociales par Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., un limited partnership existant sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, pour un montant total de huit mille cinq cent douze US dollars et vingt-sept cents (USD 8.512,27), en vertu d'une procuration donnée à 30 juin 2011 à New York (États-Unis d'Amérique);

- quatre cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante-six (474.856) parts sociales par Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., un limited partnership existant sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, pour un montant total de quatre mille sept cent quarante-huit US dollars et cinquante-six cents (USD 4.748,56), en vertu d'une procuration donnée à 30 juin 2011 à New York (États-Unis d'Amérique).

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par les souscripteurs de sorte que la somme de treize mille deux cent soixante US dollars et quatre-vingt-trois cents (USD 13.260,83) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante et onze mille cinq cent dix-huit US dollars et soixante-cinq cents (USD 71.518,65) représenté par sept millions cent cinquante et un mille huit cent soixante-cinq (7.151.865) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune.»

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9155. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Line GERARD.

Référence de publication: 2011106330/216.

(110121215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

S-ANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 119.034.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Arthur MAURER, Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber Strasse 19.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft „S-ANT S.A.“ ist, mit Sitz in L-6440 Echternach, 6, Rue de la Gare, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Emile SCHLESSER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 28. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2021 vom 27. Oktober 2006, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 119.034,

dass das Gesellschaftskapital aktuell einunddreissigtausend Euro beträgt (31.000.- €) und eingeteilt ist in dreihundertzehn Aktien (310) mit einem Nennwert von einhundert Euro (100.-) pro Aktie, vollends eingezahlt;

dass der Komparent Eigentümer sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals geworden ist und das gesamte Gesellschaftskapital innehält und die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, und er gegenwärtig die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;

alsdann überreichte der Komparent dem amtierenden Notar eine Abschlussbilanz, welche nach „ne varietur“ Zeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben.

Der Komparent erklärte alsdann, in seiner Eigenschaft als Rechtsnachfolger der Gesellschaft, in voller Kenntnis der Satzung und vorstehender Bilanz, sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu vereinnahmen, und sich zu verpflichten sämtliche ausstehenden Schulden der Gesellschaft, ob gegenwärtig bekannt oder unbekannt, selbstschuldnerisch zu übernehmen,

dass die Gesellschaft "S-ANT S.A." folglich ab dem heutigen Datum als liquidiert zu betrachten ist,

dass allen Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt wird,

dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt bleiben; und die Inhaberaktien in Gegenwart des amtierenden Notars entwertet wurden.

Der Komparent wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. MAURER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31607. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 25. Juli 2011.

Référence de publication: 2011104463/47.

(110119364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Coditel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 160.938.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2011

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Madame Emilie SCHMITZ, Monsieur Philippe LECLERCQ et Monsieur Jérémie BONNIN en tant qu'administrateurs de la Société.

L'assemblée générale a décidé de nommer CODITEL MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162176, en tant qu'administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

L'assemblée générale a constaté que CODITEL MANAGEMENT S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Philippe LHOMME, né le 21 novembre 1959 à Liège (Belgique), demeurant personnellement en Belgique, 1640 Rhode Saint Genèse, 26 avenue de l'Espinette Centrale, en tant que représentant permanent de l'administrateur unique pour une durée équivalente de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100920/20.

(110115474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

COFRA Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100922/10.

(110115280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Comfinex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 155.919.

*Extrait de résolution de l'Assemblée
Générale Extraordinaire des Associés du 13.07.2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société COMFINEX S.à r.l. réuni le 13.07.2011 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Changement d'adresse de Madame Guzal TADJIEVA, au UZ-700029 Tachkent, Ouzbékistan, Prospekt Afrosiab, 13-21.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100924/15.

(110115288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Core Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100926/10.

(110115675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Aerium Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.764.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102264/9.

(110116662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.
